

AVIS DE COURSE

IND. Voile Légère

Ligue de l'Enseignement Meuse FOL.55
Base Nautique Yves CHAUPIN

Régate Grade 5

Samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 avril 2025

Lac du Der
51290 GIFFAUMONT

**Cet avis de course est au format des RCV 2021-2024.
(nouvel AC type non disponible à ce jour). Il est susceptible d'être modifié / amendé, le cas échéant, si de nouveaux paragraphes / informations devaient y figurer.**

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la **RCV 60.1**.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1. REGLES

L'épreuve est régie par

1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (2025 – 2028)

1.2. Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (en Annexe Prescriptions).

1.3. Les règlements fédéraux

1.4. Les règles de classe, sauf si l'une quelconque d'entre elles est modifiée par les instructions de course.

1.5. En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1. Les IC seront disponibles après 10h00 le samedi 19 avril au centre d'hébergement Ligue FOL.55 à GIFFAUMONT.

2.2. Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

www.ligue55.org/images/avisdecourse-lacduder-voilelegere.pdf

3. COMMUNICATION

3.1. Le tableau officiel d'information sera affiché dans l'espace accueil du centre d'hébergement Ligue FOL.55.

3.2. Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1. L'épreuve est ouverte en intersérie dériveur à tous les bateaux suivants :

Dériveur dont le rating est inférieur ou égal à 1205

4.2. Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant :

- par courrier postal avec les droits requis, à **FOL.55 -Station Nautique- 51290 GIFFAUMONT**

- par email contact.der@fol55.com et virement bancaire à

IBAN: FR76 1027 8020 0100 0123 4714 090 BIC: CMCIFR 2A

4.4. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5. Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : Pour les retardataires et non résidents en France, à titre exceptionnel et cas particulier, possibilité de règlement lors de la confirmation des inscriptions par carte bancaire, chèque et espèce.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	droits d'inscription
Solitaire	50 €
Double ou +	95 €

5.2 Autres frais :

Restauration et hébergement, document tarifaire et formulaire d'inscription joint en page 6.



+



Réservation avant mercredi 9 avril 2025

6. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'Inscription :

Date	de	à
Samedi 19 avril	10h00	13h15

7.2 Jours de course :

Samedi 19 avril, Dimanche 20 avril et Lundi 21 avril

7.3 L'heure du Signal d'Avertissement de la première course :

Date	1 ^{er} Signal d'avertissement du jour	Dernier Signal d'avertissement
Samedi 19 avril	14h00	Pas de départ après 18h15
Dimanche 20 avril	10h30	Pas de départ après 18h15
Lundi 21 avril	9h30	Pas de départ après 12h30

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 12h30 le lundi 21 avril.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

Le comité de course pourra opter pour un parcours de type raid après en avoir averti et en décision d'un commun accord avec l'organisateur et les représentants de la classe. Le cas échéant, la décision et le parcours seront affichés la veille avant 20h00.

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique.

11. LE SYSTÈME DE CLASSEMENT

11.1. Une course validée est nécessaire pour valider la compétition

11.2.

- a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

11.3. La règle A5.3 s'applique.

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flame jaune fluo.

13. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent la Ligue de l'Enseignement Meuse et la communauté BREIZHSKIFF.com et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester *en course* relève de sa seule responsabilité ».

16. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Remise de trophées et/ou coupes pour les 3 premiers.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter contact.der@fol55.com

Formulaire :

- Inscription, en page 5
- Réservation en page 6 « prestation annexe restauration et hébergement »
- à compléter et retourner avant le mercredi 9 avril.

À RETOURNER avant le mercredi 9 avril

NOM PRENOM

@ : ☎

NOM PRENOM :

@ : ☎

FRAIS D'ENGAGEMENT REGATE			
Solitaire	Type :	50,00 € €
Double et +	Type :	95,00 € €
		TOTAL 1	=..... €

		Coût par Pers.	Nombre de Pers.	Total
Vendredi 18 avril				
Mise à l'eau, accès Base Nautique		10,00 €	X 1 Bateau	
Diner self-service	19H30	14,00 €	X €
Nuitée + Taxe de Séjour		16,90 €	X €
Samedi 19 avril				
Petit Déjeuner	7h30-8h45	6,00 €	X €
Déjeuner, type Panier Repas		12,50 €	X €
"repas des équipages"	20h30	19,50 €	X €
<i>ATTENTION places limitées à 80 Pers.</i>				
Nuitée + Taxe de Séjour		16,90 €	X €
Dimanche 20 avril				
Petit Déjeuner	7h30-8h45	6,00 €	X €
Déjeuner, type Panier Repas		12,50 €	X €
Diner Self-Service	19h15	14,00 €	X €
Nuitée + Taxe de Séjour		16,90 €	X €
Lundi 21 avril				
Petit Déjeuner	7h30-8h45	6,00 €	X €
Déjeuner, type Panier Repas		12,50 €	X €
			TOTAL 2	=..... €
			MONTANT TOTAL 1 + TOTAL 2	=..... €

*Retour des pré-inscriptions et de la réservation des prestations annexes
Avant le mercredi 9 avril 2025*



Notre association est maintenant certifiée hébergement touristique Ecolabel Européen. Ce label marque la reconnaissance de l'engagement de notre structure avec sa politique environnementale (utilisation des sources d'énergie renouvelable, économie d'énergie et d'eau, réduction et production de déchets...)



ACCUEIL REGATE, MODALITES DES REPAS :

Nous soutenons une alimentation durable respectueuse de l'environnement en choisissant des produits de préférence locaux et issus d'une agriculture répondant aux critères reconnus et validés de l'agroécologie.

Les **repas chauds de type Self-service** seront pris au Centre d'Hébergement Ligue FOL.55 à 100 m de la Base Nautique.

Le "**repas des équipages**" sera servi à table le Samedi 19 avril à 20h30 au Centre d'Hébergement Ligue FOL 55

Pendant la régata, les **paniers repas** seront pris lors des retours à terre à la Base Nautique. Nous demandons à chaque participant de confectionner son propre repas avec une mise à disposition d'aliments variés et facile à réaliser. Toujours soucieux du respect de notre engagement, nous évitons ainsi le gaspillage : A chacun de gérer sa quantité selon ses besoins et afin d'éviter les déchets plastiques et papiers.

Veillez apporter votre contenant et une gourde ceci dans une démarche zéro déchet (plastiques) car les bouteilles d'eau plastiques ne sont plus utilisées. L'utilisation des boissons chaudes seront offertes.



ACCUEIL REGATE, MODALITES DE L'HEBERGEMENT :

Les chambres du Centre d'Hébergement disposent de 3 à 5 lits selon le cas elles pourront être partagées avec d'autres régatiers. **Le linge de toilette et les draps ne sont pas fournis**, prévoir un sac de couchage ou draps (lit simple) et votre linge de toilette.

Les chambres devront être libérées le jour du départ avec remise des clés avant 9h30 le lundi 21 avril

COMMENT S'INSCRIRE ?

Complétez le formulaire joint et en l'envoyant **avant le mercredi 9 avril** accompagné des frais d'inscription requis. **Obligatoire pour valider l'inscription définitive.**

Deux méthodes sont possibles :



✉ **Par voie postale**

Adressé à la "*Ligue de l'Enseignement Meuse*"
Presqu'île de Rougemer 51290 GIFFAUMONT – France"

La fiche inscription complétée doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de: "**Ligue de l'Enseignement Meuse**"



@ **Par courrier électronique**

Envoyé à l'adresse mail : contact.der@fol55.com

La fiche inscription scannée doit être accompagnée d'une attestation de virement
IBAN : FR76 1027 8020 0100 0123 4714 090 BIC : CMCIFR 2A



Pour les retardataires et non-résidents en France. A titre exceptionnel et cas particulier, possibilité de règlement lors de la confirmation des inscriptions par carte bancaire, chèque et espèces.

FFVoile Prescriptions to RRS 2025-2028 translated for non-francophone competitors

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum FF number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event. FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris

– email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.